

A. LETTRE DE DEMANDE



1 bis Passage Duhesme, 75018 Paris,
France

www.jppee.fr

VAUX ANDIGNY ENERGIE

12 rue Martin Luther King
14280 SAINT CONTEST

Interlocuteur

Frédéric DOROTTE
Chef de Projet Eolien
07 86 06 27 95
frederic.dorotte@jppee.fr

Monsieur Thomas Campeaux
Préfet de l'Aisne
Préfecture de l'Aisne
2 rue Paul Doumer
02000 Laon

Paris, le 13 juillet 2022

Objet : Projet éolien des Fortes Terres – Lettre de demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien sur la commune de Vaux-Andigny par la société VAUX ANDIGNY ENERGIE

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, M. Xavier Nass, de nationalité française, agissant en tant que Directeur Général de la société NASS EXPANSION, société par actions simplifiée, au capital social de 1 105 400 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 421 197 484,

Elle-même Présidente de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée, au capital social de 2 245 000 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 410 943 948,

Elle-même Présidente de la société VAUX ANDIGNY ENERGIE, société par actions simplifiée, au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King, 14 280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen, sous le numéro 897589768, dûment habilité aux fins présentes,



1 bis Passage Duhesme, 75018 Paris,
France

www.jppee.fr

ai l'honneur de solliciter une **Autorisation Environnementale pour le parc éolien des Fortes Terres**, constitué de cinq aérogénérateurs de puissance unitaire de 3,6 MW et d'un double poste de livraison sur le territoire de la commune de Vaux-Andigny.

Raison Sociale de la Société	VAUX ANDIGNY ENERGIE
N° SIRET du siège social	897 589 768 R.C.S Caen
N° SIRET de l'installation	897 589 768 R.C.S Caen
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Site d'exploitation	Lieu-dit les Fortes Terres 02110 Vaux-Andigny
Rubrique du classement ICPE	2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 5 Hauteur totale maximale : 150 m Hauteur maximale du mât (mât + nacelle) : 95,5 m Puissance unitaire : 3,6 MW Puissance totale installée : 18 MW

Vous trouverez ci-joint un dossier établi en application de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, en vue d'obtenir une Autorisation Environnementale pour le parc éolien des Fortes Terres. Le contenu de ce dossier respecte les exigences du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement. Une échelle réduite au 1/3000 e au lieu de 1/200 e est demandée pour le plan d'ensemble.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile à la compréhension du dossier.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à notre demande et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre plus haute considération.



1 bis Passage Duhesme, 75018 Paris,
France

www.jppee.fr

Paris, le 18/07/2022,

La société **VAUX ANDIGNY ENERGIE**,
Représentée par son Président,
La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**,
Elle-même représentée par son Président,
La société **NASS EXPANSION**,
Elle-même représentée par Xavier Nass



1 bis Passage Duhesme, 75018 Paris,
France

www.jppee.fr

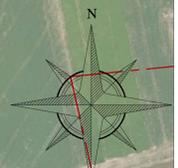
Objet : Lettre d'engagement de paiement

La société **VAUX ANDIGNY ENERGIE**, représentée par son Président, la société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**, elle-même représentée par son Président, la société **NASS EXPANSION**, elle-même représentée par Xavier Nass, agissant en qualité de Directeur Général, s'engage à payer :

- Les frais relatif à la publication d'un avis de l'enquête publique selon les modalités prévues à l'article R. 123-11 du Code de l'environnement ;
- Les frais afférents au déroulement de l'enquête publique, ainsi que les frais entraînés par la mise à disposition du commissaire enquêteur et des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête, conformément aux dispositions de l'article L. 123-18 du Code de l'environnement.

Paris, le 13/07/2022,

La société **VAUX ANDIGNY ENERGIE**,
Représentée par son Président,
La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**,
Elle-même représentée par son Président,
La société **NASS EXPANSION**,
Elle-même représentée par Xavier Nass



**Dossier de demande d'autorisation
environnementale éolien
Vaux-Andigny Energie - JPEE**

*Plan d'ensemble
au 1/3000e
(Demande de dérogation d'échelle)*

**Parc éolien des Fortes Terres
VAUX-ANDIGNY (02)**

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Eolienne Fondation de l'éolienne Point de levé Village et plancteur à citer Village à renforcer Plateforme véhicule léger Parcelle d'assise Parcelle avec servitude de survol Parcelle avec servitude d'accès provisoire | <ul style="list-style-type: none"> Plan coupé provisoire Câble électrique inter éolienne Poste de livraison Limite communale Limite cadastrale Zone stockage de paille | <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment résidentiel Bâtiment annexe Bâtiment agricole Bâtiment sportif Bâtiment indifférencié |
|---|--|---|

Fond Ortho IGN
Prise de vue 2019

Parc Eolien des Fortes Terres Plan d'ensemble	 PROJECTION: Métrique Lambert 93 NGF IGN 69	DATE: 28/01/2022
---	---	---------------------